



Règlement 2021

Préambule :

La pratique du trail est une pratique composée de valeur d'entraide et de partage. « Les Foulées de Cléguer » organisent cet événement afin de faire découvrir nos sentiers dans un esprit convivial et du respect de soi, des autres participants et des bénévoles.

1- Organisation

Le Trail de la Vallée du Scorff (TVS) est organisé par l'association « Les Foulées de Cléguer » le dimanche 24 octobre 2021. Il est composé de 2 courses pédestres chronométrées de 23Km et 11Km. La salle polyvalente de Cléguer, rue Capitaine de Beaufort, sera le point de départ et d'arrivée des 2 courses.

2- Epreuves/parcours

Le Trail de la Vallée du Scorff est composé de 2 courses :

- Le TVS 23 : de 23Km et environ 600m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus (nés à partir de 2003). Le départ de la course sera donné à 9h.
- Le TVS 11 : de 11 Km et environ 300m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie cadets et plus (nés à partir de 2005). Le départ de la course sera donné à 9h45

Les parcours sont tracés et balisés par nos bénévoles sur des chemins communaux et sur des chemins privés ouvert par les propriétaires exclusivement pour les trails. Nous vous demandons de ne pas utiliser ces chemins privés hors course.

Les coureurs doivent être conscients de la difficulté du parcours. **Il n'y aura pas de ravitaillement sur les circuits**, chaque coureur est responsable de s'équiper en conséquence. Nous vous conseillons de prévoir suffisamment de ravitaillement liquide et solide ainsi que l'équipement nécessaire en fonction des conditions météo (veste de pluie...). Un sac de ravitaillement solide et liquide sera remis à l'arrivée pour chaque coureur.

3- Inscription

Les inscriptions se feront uniquement sur le site www.sportinnovation.fr à partir du 1er septembre. Participation de 800 coureurs maximum. **Attention, aucune inscription ne sera prise sur place.** Le montant de la participation est fixé à 13 euros pour le TVS 23 et 9 euros pour le TVS 11.

- Pour les licenciés FFA : joindre la licence en cours de validité à l'inscription. Aucune licence d'un autre sport ne sera acceptée.
- Pour les non licenciés : joindre à l'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an le jour de la course.

Les participants devront également joindre la charte du coureur et présenter leur passe sanitaire conformément au protocole sanitaire mis en place. L'inscription sera considéré comme valide lorsque les licences ou certificat médical sont téléchargés sur le site ainsi que la charte du coureur, le règlement approuvé et le paiement du droit de participation effectué.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera possible le dimanche 24 octobre 2021 à la salle polyvalente de Cléguer, à partir de 8h pour le TVS 23 et de 9h pour le TVS11. Il sera également possible de retirer son dossard chez notre partenaire ENDURANCE SHOP LANESTER du mardi 19 octobre au vendredi 22 octobre 2021 selon les horaires d'ouverture du magasin.

5- Balisage/annulation

Le parcours est balisé par des flèches et rubalises. Des signaleurs seront également sur le parcours. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. L'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou de modifier le parcours en fonction des conditions météo défavorables. Cela ne donnerait pas droit à un remboursement.

6- Protocole sanitaire spécifique COVID19

En conséquences des mesures sanitaires en vigueur, des mesures spécifiques sont mises en place :

- Accès à la salle autorisé sous réserve de présentation du passe sanitaire
- Port du masque par les coureurs sur la zone de départ et sur les 200 premiers mètres du parcours ainsi qu'à l'arrivée.
- Pas de vestiaires ni de douches
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée de la salle polyvalente et sur différents points du site
- Passe sanitaire obligatoire (présentation QR code ou papier d'une des preuves suivantes : vaccination complète, test négatif de moins de 72h ou

attestation du rétablissement du Covid-19 d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

L'organisation se réserve le droit de modifier ce protocole et les conditions du passe sanitaire sans préavis, en fonction de l'évolution des annonces gouvernementales.

7- Sécurité

Une équipe de premier secours et un médecin seront présent sur le site de départ. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

8- Assurance et responsabilités

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas de non-respect du règlement, la responsabilité de l'organisateur est déchargée.

9- Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

10- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

11- Eco-responsabilités

L'association « Les Foulées de Cléguer » est très attachée à la propreté des chemins et le respect de l'environnement dans laquelle elle évolue. Elle organise tous les ans un nettoyage de ces chemins dans le cadre de l'événement « je chope les déchets ». Nous demandons donc aux coureurs, pour le respect des bénévoles et des propriétaires qui nous laissent un droit de passage, de ne rien jeter, papiers, bouteilles et autres emballages de barres ou gels, bio dégradables ou pas.

Bonne course !